



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **28-13**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 18 septembre 2013**

Le 18 septembre deux mil treize, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

**Date de convocation :** 05 septembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Christian COIGNÉ, Claudine DIDIER, Jacques GAUTHIER(2, pv de M REPELLIN), François GILABERT, Véronique GONNET, Marylin MASTROMAURO, Patrick MOLINARO, Jacqueline TESSAIRE.

Absents excusés : Aldo CARBONARI, Jeanine CARRIER, Sylvain CIALDELLA, Gisèle FRIER, Guy JULLIEN, Marcel REPELLIN, Denis ROUX.

Secrétaire de séance : Véronique GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE-**

**Cession de l'appartement, siège social du SIRD, 135 rue de l'industrie sur la commune de Seyssinet-Pariset**

**Rapporteur : Christian COIGNÉ**

## Le président

### Exposé des motifs

VU l'article L 5211-37 du CGCT qui dispose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers envisagée par un établissement public de coopération intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. La délibération est prise au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Vu l'article L 3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques

Vu les dispositions du livre III, du titre VI du code civil relatif à la vente

Vu l'avis du service des domaines du 16.10.2012

CONSIDERANT le bien immobilier du SIRD, 135 rue de l'Industrie sur la commune de Seyssinet-Pariset, Résidence les Mélézes, lot n°3 Bâtiment A et lot n°35, constitué :

- d'un appartement T3 à usage de bureau ou appartement d'une superficie de 77,5m<sup>2</sup> avec jardin privatif de 30m<sup>2</sup>. Siège social du SIRD depuis 1989 date de son acquisition.
- d'une place de parking.

CONSIDERANT le prochain déménagement du siège administratif du SIRD, sur la commune de Fontaine, 28 rue de la Liberté ;

CONSIDERANT que le prix de cession est fixé à 170 000 € ;

CONSIDERANT que les locaux seront libérés au 31.08.2014 ;

Monsieur le Président propose de céder l'appartement ci-dessus désigné afin de financer, en partie, le coût d'acquisition des nouveaux locaux.

Après débat :  
Il vous est proposé :

**D'AUTORISER la vente de gré à gré de l'appartement à usage de bureau du SIRD, situé 135 rue de l'industrie, Résidence les Mélézes, lot n°3 Bâtiment A et lot n°35 correspondant à la place de parking ;**

**D'AUTORISER la cession au prix de 170 000 € payable comptant au jour de la signature de l'acte ;**

**D'AUTORISER la stipulation de conditions particulières relatives au déménagement du SIRD (clauses de réserve de jouissance moyennant astreinte et séquestre, indemnité d'occupation etc...) ;**

**D'AUTORISER la constitution du dossier de diagnostics techniques à la charge du SIRD en sa qualité de VENDEUR ;**

**D'AUTORISER sans attendre de trouver un acquéreur la purge du droit de préemption urbain de la commune de SEYSSINET-PARISSET (demande d'acquisition du bien), exercé par les services de l'Etat compte tenu des mesures actuellement prises sur la commune, au prix de 170.000 € avec stipulation que la libération des lieux ne pourra avoir lieu avant le 31.08.2014 ;**

**D'AUTORISER la purge du droit de préemption urbain au prix de la vente projetée si un acquéreur a été trouvé ;**

**DE CONFIER à Me AMBROSIANO, notaire à FONTAINE, la rédaction de l'acte authentique, ainsi que toutes les demandes de pièces en ce compris la purge du droit de préemption urbain ou la demande d'acquérir ;**

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 septembre 2013

Le Président,

  
Christian COIGNE

